

FINANCER L'INNOVATION ET LA TRANSITION DES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES

Par Carla LUCET & Jean-Claude DUSSAUD

Juillet 2026

Les principaux dispositifs de financement & d'accompagnement Bpifrance à connaître en 2026

Dans un contexte marqué par les enjeux de compétitivité, de transition environnementale, de souveraineté industrielle et d'évolution des attentes des consommateurs, les entreprises agroalimentaires doivent régulièrement investir pour développer de nouveaux produits, améliorer leurs procédés, optimiser leurs consommations ou adapter leur outil industriel. Ces projets nécessitent souvent une phase préalable d'étude, de diagnostic ou de structuration stratégique, indispensable pour sécuriser les investissements futurs. Afin d'accompagner les entreprises dans ces démarches, plusieurs dispositifs de financement permettent de soutenir une partie significative des coûts associés.

Pour la mise en œuvre de ces études, de nombreux diagnostics financés par BPI France sont disponibles. Les entreprises bénéficient de l'intervention d'experts référencés et agréés. Le CTCPA fait partie de ce réseau d'experts habilités à réaliser plusieurs de ces accompagnements dans le domaine agroalimentaire. Son expertise couvre notamment l'innovation produit et procédé, l'industrialisation, la performance environnementale, la maîtrise des ressources, la sécurité sanitaire et la transition des entreprises alimentaires.

Ces outils constituent un levier particulièrement intéressant pour sécuriser des décisions stratégiques tout en limitant le risque financier associé aux phases amont des projets. Ils permettent d'accéder à des compétences spécialisées tout en bénéficiant d'un soutien financier significatif.

Parmi l'offre existante, certains dispositifs apparaissent particulièrement pertinents pour les industriels agroalimentaires, car ils couvrent les principales étapes du cycle de développement d'un projet : innovation, industrialisation, performance environnementale, efficacité opérationnelle et transformation de l'entreprise.

Le Diag Axes d'Innovation : transformer une idée en projet

Le développement d'une innovation impose souvent de répondre à plusieurs questions préalables : l'idée est-elle techniquement réalisable ? Le marché existe-t-il ? Le projet sera-t-il économiquement viable ?

Le Diag Axes d'Innovation a été conçu pour apporter des réponses à ces interrogations. Il permet de structurer une démarche d'innovation, de faire émerger de nouvelles idées ou de **mettre au**

point, valider la faisabilité technique et technico-économique d'un projet, par des essais en halle technologique par exemple. L'accompagnement peut comprendre des phases d'idéation, des études de faisabilité technique, la formalisation d'un cahier des charges, la construction d'une première feuille de route de développement.

Pour une entreprise agroalimentaire, ce type de dispositif peut être mobilisé dans le cadre du développement d'une nouvelle gamme de produits, de la valorisation de coproduits, de l'introduction de nouvelles technologies de transformation ou encore de la conception d'offres répondant à de nouvelles attentes consommateurs.

Entreprises éligibles	Prise en charge indicative
<ul style="list-style-type: none"> •PME et ETI •Plus de 5 ans d'existence •Chiffre d'affaires supérieur à 1,25 M€ 	<ul style="list-style-type: none"> •Accompagnement pouvant atteindre 13 000 € HT •Financement à hauteur de 50 % par Bpifrance

[Diag Axes d'Innovation](#)

Le Diag Amorçage Industriel : réussir le passage à l'échelle, choisir les bonnes options industrielles

L'industrialisation constitue souvent l'une des phases les plus sensibles d'un projet innovant. Une innovation performante à l'échelle laboratoire ou pilote ne garantit pas automatiquement sa réussite industrielle.

Le Diag Amorçage Industriel vise à sécuriser cette étape en aidant les entreprises à construire leur stratégie d'industrialisation. L'accompagnement permet notamment d'évaluer différents scénarios industriels, d'analyser la chaîne de valeur, d'identifier les investissements nécessaires et de dimensionner l'outil de production futur.

Ce dispositif s'avère particulièrement adapté aux entreprises qui envisagent la création d'un nouvel atelier, le déploiement d'une ligne pilote ou le lancement industriel d'un nouveau procédé ou produit innovant.

Entreprises éligibles	Prise en charge indicative
<ul style="list-style-type: none"> •Start-up •PME porteuses d'un projet industriel innovant 	<ul style="list-style-type: none"> •Prestation de 10 jours de conseil plafonnée à un montant de 10 000 € HT. •Jusqu'à 80 % du coût de l'accompagnement

[Diag Amorçage Industriel](#)

Le Diag Décarbon'Action : bâtir une stratégie carbone crédible

La réduction des émissions de gaz à effet de serre est devenue un sujet central pour la filière alimentaire. Au-delà des attentes réglementaires, clients et investisseurs accordent désormais une attention croissante à la performance environnementale des entreprises.

Le Diag Décarbon'Action permet aux entreprises de mesurer leurs émissions de gaz à effet de serre et de construire un plan d'action visant à les réduire. La démarche identifie les postes les

plus contributeurs aux émissions et propose des leviers d'amélioration adaptés aux spécificités de l'entreprise.

Dans l'agroalimentaire, les principaux postes d'impact concernent généralement les matières premières, les emballages, le transport, les consommations énergétiques ou encore certains procédés industriels. L'identification de ces leviers permet de prioriser les investissements et de construire une trajectoire de réduction cohérente.

Entreprises éligibles	Prise en charge indicative
<ul style="list-style-type: none"> •PME •ETI de moins de 500 salariés 	<ul style="list-style-type: none"> •Subvention couvrant une partie importante du coût de l'accompagnement selon profil •Reste à charge d'environ 6 000 € HT

[Diagnostic Accompagnement - Solutions de conseil par Bpifrance](#)

Le Diag Éco-Flux : améliorer rapidement la performance industrielle

L'augmentation durable du coût de l'énergie, de l'eau et des matières premières renforce l'intérêt des démarches de réduction des consommations.

Le Diag Éco-Flux vise à **identifier les sources de gaspillage et à construire un plan d'actions concret** portant sur quatre grands postes : l'énergie, l'eau, les matières et les déchets. L'objectif est à la fois économique et environnemental : réduire les coûts d'exploitation tout en diminuant l'impact environnemental du site. Un focus / plan d'action détaillé est réalisé sur la priorité identifiée.

Pour les industriels agroalimentaires, les pistes d'amélioration concernent fréquemment les consommations énergétiques des installations thermiques et frigorifiques, l'optimisation des opérations de nettoyage, la réduction des pertes matières ou encore la valorisation des coproduits de fabrication.

Entreprises éligibles	Prise en charge indicative
<ul style="list-style-type: none"> •PME et ETI •Sites industriels de 20 à 250 salariés environ 	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge à 50% • Reste à charge de 3 000 € HT selon profil

[Diag Eco-Flux - Diagnostic Accompagnement Bpifrance](#)

Le Diag Écoconception : intégrer l'environnement dès la conception des produits

L'écoconception consiste à prendre en compte les impacts environnementaux dès les premières phases de développement d'un produit ou d'un procédé.

Le Diag Écoconception permet de réaliser une analyse environnementale et d'identifier les pistes d'amélioration les plus pertinentes sur l'ensemble du cycle de vie : matières premières, fabrication, emballage, transport, utilisation et fin de vie. Il contribue également à diffuser la culture de l'écoconception au sein des équipes de l'entreprise.

Pour la filière agroalimentaire, cette démarche peut permettre par exemple d'optimiser le choix des ingrédients, d'améliorer les performances environnementales des emballages, de réduire les

consommations énergétiques associées à la fabrication ou de limiter les impacts liés à la logistique.

Entreprises éligibles	Prise en charge indicative
<ul style="list-style-type: none"> •TPE •PME 	<ul style="list-style-type: none"> •Jusqu'à 70 % pour les petites entreprises •Jusqu'à 60 % pour les PME de plus grande taille

[Diag Ecoconception - Diagnostic Accompagnement Bpifrance](#)

L'Accélérateur Agroalimentaire : accompagner la transformation globale de l'entreprise

Au-delà des projets individuels, certaines entreprises souhaitent engager une réflexion plus large sur leur stratégie de développement.

L'Accélérateur Agroalimentaire de Bpifrance s'adresse aux dirigeants de PME, coopératives et ETI de la filière agroalimentaire souhaitant structurer leur croissance. Le programme combine diagnostic stratégique, accompagnement individuel, formations spécialisées et échanges entre dirigeants. Les thématiques abordées couvrent notamment la stratégie, les nouveaux modèles économiques, la performance industrielle, l'export, les ressources humaines, la transition écologique et la transformation numérique.

Pour candidater : <https://evenements.bpifrance.fr/e/ami-agroalimentaire-6/registration/register>

Une opportunité pour accélérer vos projets

Les dispositifs de financement aujourd'hui disponibles permettent aux entreprises agroalimentaires d'aborder avec davantage de sérénité leurs projets d'innovation, d'industrialisation et de transition environnementale. Ils contribuent à réduire le risque associé aux phases amont des projets tout en facilitant l'accès à des expertises spécialisées.

Pour être pleinement efficaces, ces financements doivent toutefois s'inscrire dans une démarche technique robuste. Faisabilité produit, maîtrise des procédés, industrialisation, validation sanitaire, performance environnementale, optimisation des ressources ou accompagnement stratégique constituent autant d'étapes qui nécessitent des compétences spécifiques.

Dans le cadre de plusieurs de ces dispositifs, le CTCPA intervient en tant qu'expert agréé par Bpifrance pour accompagner les entreprises agroalimentaires dans la réalisation des diagnostics, la définition des plans d'actions et la sécurisation technique des projets qui en découlent.

La combinaison entre financement public et expertise technique constitue ainsi un levier particulièrement efficace pour transformer une idée en projet industriel performant, durable et créateur de valeur. Dans un environnement où les exigences économiques, réglementaires et environnementales ne cessent de croître, ces dispositifs représentent une opportunité concrète pour accélérer l'innovation et renforcer durablement la compétitivité des entreprises agroalimentaires.

Pour aller plus loin

Demander le replay de notre webinaire dédié aux financements Bpifrance 2026 : [ici](#)

Vous avez une question sur le volet financement ?

Vous avez besoin d'être mis en relation avec les équipes Bpifrance et/ou CTCPA pour étudier vos projets ? N'hésitez pas à contacter l'équipe commerciale :

Jean-Claude DUSSAUD, Directeur Commercial : jcdussaud@ctcpa.org / +33 6 22 61 54 13

Carla LUCET, Responsable Nationale Start-up : clucet@ctcpa.org / +33 7 57 08 46 97

Louise CAPPUCCIA, Ingénieur Commercial : lcappuccia@ctcpa.org / +33 1 53 91 44 16

Vous avez des questions ?

Contactez-nous directement sur contact@ctcpa.org

Le CTCPA en région, toujours un interlocuteur proche de vous !



PARIS - Siège

paris@ctcpa.org

+331 53 91 44 00

AMIENS

amiens@ctcpa.org

+333 22 53 23 00

AVIGNON

avignon@ctcpa.org

+334 90 84 17 09

AUCH

auch@ctcpa.org

+335 62 60 63 63

BEAUVAIS

mnmarissal@ctcpa.org

+333 22 53 23 18

BOURG-EN-BRESSE

bourg@ctcpa.org

+334 74 45 52 35

DIJON

clucet@ctcpa.org

+337 57 08 46 97

MONT-DE-MARSAN

vmoret@ctcpa.org

+336 34 14 49 24

NANTES

nantes@ctcpa.org

+332 40 40 47 41